



# Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. limitée  
15 décembre 2009  
Français  
Original : anglais

---

## Commission de consolidation de la paix

Quatrième session

Formation Guinée-Bissau

### Projet de conclusions et de recommandations de la Commission de consolidation de la paix sur la situation actuelle en Guinée-Bissau

*La Commission de consolidation de la paix,*

*Notant* que le Gouvernement de la Guinée-Bissau et la Commission de consolidation de la paix ont adopté le Cadre stratégique de consolidation de la paix le 1<sup>er</sup> octobre 2008, que la Commission et le Gouvernement sont convenus de suivre l'évolution des progrès visant à concrétiser les engagements qui figurent dans le cadre stratégique par le biais d'un processus d'évaluation régulier et que la période sur laquelle porte le premier cycle d'évaluation va du 1<sup>er</sup> octobre 2008 au 30 octobre 2009,

*Notant également* que le cycle d'évaluation a été dirigé par le Gouvernement par l'intermédiaire du Comité directeur national pour la consolidation de la paix et de groupes de travail thématiques, épaulés par l'ONU, et à l'issue de vastes consultations avec la société civile et des représentants de la communauté internationale en Guinée-Bissau, y compris des organisations régionales et des institutions financières internationales,

1. *Prend note avec satisfaction* des efforts déployés par la Commission électorale nationale et les acteurs politiques nationaux pour que les élections législatives et présidentielles puissent se dérouler dans de bonnes conditions, selon les normes internationales, et exprime sa gratitude à la communauté internationale et à l'Organisation des Nations Unies pour leurs contributions aux processus électoraux, notamment sous la forme de missions d'observateurs internationaux;

2. *Constate* les progrès faits pour assainir les finances publiques, en particulier les efforts faits par le Gouvernement pour régulariser le paiement des traitements des fonctionnaires, et salue l'adoption d'une loi sur les investissements privés ainsi que l'action qui continue d'être menée pour rendre l'environnement porteur pour le secteur privé;

3. *Se félicite* de l'achèvement du recensement des effectifs des forces armées et des anciens combattants de la Guinée-Bissau; encourage l'armée à continuer de participer à la réforme du secteur de la sécurité; sait gré au



Gouvernement des mesures qu'il a prises en faveur de l'adoption d'un cadre législatif pour la caisse de pension; et sera heureuse de voir aboutir prochainement le processus législatif de réforme du secteur de la sécurité, en parfaite consultation avec les partenaires concernés;

4. *Se félicite* de la réforme en cours du secteur de la justice, notamment de l'adoption de la législation voulue, et des activités de renforcement des capacités; et souligne la nécessité de mieux intégrer la réforme de la justice dans la stratégie de réforme du secteur de la sécurité et de redoubler d'efforts pour lutter contre l'impunité et la corruption et renforcer les capacités institutionnelles de la police et de la justice;

5. *Souligne* que la communauté internationale se doit de contribuer résolument à la lutte contre le trafic transnational de stupéfiants et la criminalité transnationale organisée, notamment par des mesures visant à faire baisser la demande de stupéfiants;

6. *Prend note avec satisfaction* de l'élaboration du Plan national de réforme et de renforcement des capacités de l'administration publique qui sert au pays de principal cadre de coopération avec ses partenaires;

7. *Note avec préoccupation* les problèmes persistants – chômage des jeunes, pauvreté et difficultés de prestation de services sociaux de base, notamment de santé et d'éducation – qui risquent de compromettre la consolidation de la paix;

8. *Exprime son inquiétude* face aux menaces régionales qui pèsent sur la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, et note avec gratitude les efforts que déploient les partenaires, notamment la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, pour les contrer; et, à cet égard, souligne qu'il faut que la communauté internationale s'attaque aux menaces que cause la prolifération d'armes légères illicites, notamment en procédant à leur collecte et à leur destruction;

9. *Approuve* les recommandations ci-après, formulées dans le cadre de l'examen du cadre stratégique de consolidation de la paix, compte tenu des priorités définies dans le cadre stratégique et des vues exprimées dans le rapport d'étape sur la mise en œuvre du Cadre stratégique, élaboré par le Gouvernement bissau-guinéen :

#### **Au Gouvernement bissau-guinéen**

a) Poursuivre à titre prioritaire la réforme du secteur de la sécurité nationale et la mise en œuvre de la stratégie de défense, en parfaite coordination avec l'Union européenne et les autres partenaires internationaux, ainsi qu'avec le soutien du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, notamment en accélérant la création d'une caisse de pension et les projets de désarmement, de démobilisation et de réintégration; en achevant le recensement des effectifs des forces de sécurité; en redéfinissant le rôle des différentes forces de sécurité; en revitalisant le Comité directeur interministériel chargé de superviser la réforme du secteur de la sécurité; et en organisant une table ronde sur la réforme du secteur de la sécurité à l'occasion de laquelle sera présenté un plan d'exécution définissant les priorités et le coût de cette réforme et assorti d'une répartition claire des tâches au sein du Gouvernement;

b) Ne rien négliger pour faire mettre intégralement en œuvre le Plan opérationnel national de lutte contre les stupéfiants adopté en 2007, en mettant l'accent sur l'intensification de la lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée et sur la coopération internationale en matière pénale;

c) Continuer à contrer les menaces de sécurité transfrontière à la consolidation de la paix, en coopérant avec les pays voisins et les acteurs régionaux, en particulier l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, et poursuivre le renforcement des capacités de lutte contre la prolifération des armes légères illicites, notamment en procédant à leur collecte et à leur destruction;

d) Poursuivre, en leur accordant une importance primordiale, les efforts visant à réformer le secteur de la justice, et portant notamment sur des aspects liés au personnel judiciaire; intensifier la lutte contre la corruption et l'impunité, notamment en adoptant la législation nécessaire et en remettant en état de marche l'infrastructure judiciaire; et accélérer les travaux de la Commission d'enquête sur les assassinats politiques commis en mars et juin 2009;

e) Consolider les progrès obtenus dans le domaine des finances publiques, et en particulier définir des stratégies permettant de diversifier les exportations et de leur ajouter de la valeur; prendre de nouvelles mesures de nature à créer un environnement favorable à l'accroissement des investissements privés; et continuer à éliminer les goulets d'étranglement infrastructurels, en particulier dans le secteur énergétique;

f) Poursuivre les réformes et les mesures indispensables pour régler les problèmes socioéconomiques du pays, en s'attaquant surtout aux difficultés immédiates des jeunes, des femmes et d'autres groupes vulnérables, compte tenu des effets qu'elles pourraient avoir sur la consolidation de la paix;

g) S'assurer la participation de partenaires à la mise en œuvre du Plan national de réforme et de renforcement des capacités de l'administration publique; revoir les lois organiques pour y définir clairement les rôles et les attributions de la fonction publique; mener à bonne fin une étude sur une caisse de pension publique; créer un système électronique (centre de données) pour la gestion des informations du secteur public; et redoubler d'efforts pour mieux assurer la formation des fonctionnaires, notamment grâce à la création d'une école nationale d'administration publique;

h) Développer le dialogue et la réconciliation entre formations politiques et parties prenantes nationales; adopter la législation nécessaire pour les prochaines élections locales; tenir compte des enseignements tirés de l'organisation d'élections antérieures; et continuer à renforcer les capacités et l'autonomie de la Commission électorale nationale;

i) Continuer à intégrer les considérations de genre dans les activités de consolidation de la paix menées dans le pays;

j) Coopérer pleinement avec le nouveau Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau afin de garantir l'appui et la coordination voulus pour tous les efforts de consolidation de la paix, notamment la gamme des activités de réforme du secteur de la sécurité bénéficiant de l'appui des partenaires bilatéraux et multilatéraux;

### **À la Commission de consolidation de la paix**

k) Renforcer, avec le soutien du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, la coordination entre les partenaires intervenant pour la réforme du secteur de la sécurité, en particulier l'Union européenne, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et les partenaires bilatéraux, afin que l'assistance internationale actuelle et future cadre avec les priorités définies par le Gouvernement, et continuer à mobiliser des ressources destinées à financer des activités dans des domaines prioritaires tels que l'application de la législation essentielle en matière de réforme du secteur de la sécurité et la création d'une caisse de pension;

l) Continuer à titre hautement prioritaire, à soutenir le Gouvernement pour la mise en œuvre du Plan opérationnel national de lutte contre les stupéfiants, notamment s'agissant de la lutte contre le trafic de drogues et la criminalité organisée, y compris par le biais de l'Initiative pour la côte de l'Afrique de l'Ouest et d'autres formes de coopération visant à engager des poursuites contre les trafiquants et obtenir leur condamnation;

m) Continuer de prendre en compte la dimension régionale de la consolidation de la paix en collaborant avec des formations de pays de la Commission de consolidation de la paix et en tirant les leçons de l'expérience acquise, en encourageant la coopération entre acteurs régionaux et en soutenant le Gouvernement dans sa collaboration avec les pays voisins; et appuyer, à cet égard, les initiatives nationales et régionales visant à contrer les menaces que constitue la prolifération d'armes légères illicites;

n) Continuer à encourager le Gouvernement à poursuivre la réforme du secteur de la justice et à renforcer les mécanismes et institutions judiciaires en en faisant des éléments éminemment importants du processus de consolidation de la paix; et soutenir les travaux que mène la Commission nationale d'enquête pour faire la lumière sur les assassinats politiques commis en 2009;

o) Aider le Gouvernement à consolider les progrès des finances publiques; favoriser l'adoption de mesures visant à créer un environnement propice aux investissements privés; continuer à recommander à tous les partenaires la mise en œuvre de programmes permettant d'éliminer les goulets d'étranglement infrastructurels, notamment dans le secteur énergétique; et encourager le pays à parvenir au point d'achèvement au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés;

p) Aider le Gouvernement à prendre en compte l'élément « développement » de la consolidation de la paix, notamment des problèmes qui se manifestent dans les secteurs sociaux, et qui, si rien n'est fait pour y remédier, risqueront de compromettre la consolidation de la paix dans le pays;

q) Prêter son concours en vue de la mise en œuvre du Plan national de réforme et de renforcement des capacités de l'administration publique et mobiliser les ressources nécessaires à la formation des fonctionnaires, notamment grâce à la création d'une école nationale d'administration publique;

r) Instaurer un dialogue national sans exclusive entre formations politiques et parties prenantes et mobiliser les ressources devant permettre de renforcer les capacités de la Commission électorale nationale dans la perspective de la tenue des prochaines élections locales;

s) Continuer à aider le Gouvernement, en coopération avec les parties prenantes compétentes, à intégrer les considérations de genre dans toutes les activités de consolidation de la paix menées dans le pays;

t) Soutenir le fonctionnement intégral du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, indispensable au renforcement de la coordination entre les divers partenaires engagés dans l'œuvre de consolidation de la paix.

---